



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230127-2023-DEL-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-010

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept janvier deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, François ROGER, François TIERCE, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Laurent JACQUES

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – ORGANIGRAMME DES SERVICES – TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES – MODIFICATION – AUTORISATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Général de la Fonction Publique



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 mars 2003 relative à l'organigramme du Centre de Gestion, portant notamment création des pôles,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 11 Septembre 2017 autorisant la mise en place au 1^{er} Octobre 2017 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement,
- Vu les délibérations des 14 décembre 2017, 1^{er} février, 29 juin, 20 septembre et 7 décembre 2018, 26 mars et 20 juin 2019, 12 mars, 20 mai, 26 Juin et 26 novembre 2020, 29 Janvier 2021, 24 juin 2021 et 15 octobre 2021, 27 janvier 2022, 30 septembre 2022 et 28 novembre 2022 modifiant le régime indemnitaire, le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel du Centre de Gestion,
- Vu l'avis du Comité Technique de Service en date du 20 janvier 2023,

Monsieur WEISS informe les membres du Conseil d'Administration, qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), il appartient au Conseil d'Administration de créer et de supprimer les emplois au sein de l'établissement en fonction notamment de son activité et de l'organisation des services.

Monsieur WEISS propose, en ce début d'année, plusieurs suppressions et créations d'emplois correspondant soit à des modifications dans l'organisation des services, soit à des avancements de grade d'agents.

Suppression d'emplois liés à l'activité des services

Monsieur WEISS rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à créer régulièrement des emplois au sein des services afin de tenir compte du développement des missions de notre établissement correspondant aux besoins des communes et établissements publics affiliés. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022), 10 emplois ont été créés pour des postes de médecin, d'infirmier, de psychologue, de secrétaire médical ou encore de gestionnaire de paie.

Monsieur WEISS propose de supprimer deux postes dont le maintien dans le tableau des effectifs ne se justifient plus :

- Poste de Webdesigner : Le service communication et développement, longtemps composé de deux agents, a vu son nombre porté à trois en 2018 avec le recrutement d'un agent spécialisé dans la conception de sites internet. Cet agent s'est ainsi attelé, en régie et sans aide de prestataires extérieurs, à la reconstruction complète du site du CDG qui possède aujourd'hui des fonctionnalités et une technologie de fonctionnement tout à fait modernes et efficaces. Cette mission est désormais achevée et le titulaire du poste a présenté au mois d'octobre dernier sa démission afin de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur privé. Monsieur WEISS propose de ne pas le remplacer et de supprimer le poste.



Le site internet peut en effet aujourd'hui être administré par les agents du CDG sans la présence d'un spécialiste. Pour sa maintenance technique, Monsieur WEISS propose de solliciter ponctuellement l'une des entreprises spécialisées installées non loin du siège du CDG. Le volume horaire de cette prestation est estimé à quelques dizaines d'heures par an d'intervention.

- Poste d'assistant juridique : Le service juridique, documentation et instances disciplinaires est composé de cinq juristes, une bibliothécaire, une gestionnaire et un assistant juridique partageant son temps entre le conseil aux collectivités et le suivi des dossiers de retraite des agents des collectivités affiliées. Le titulaire de ce poste a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2023. Dans la perspective de son départ, une réflexion a été engagée pour optimiser le fonctionnement du service. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle organisation a été mise en place. Celle-ci, tenant compte de la baisse des sollicitations téléphoniques de la part des collectivités (qui préfèrent le mail) et des réformes récentes des instances médicales, permet d'éviter de pourvoir à nouveau ce poste hybride. Monsieur WEISS propose de le supprimer.

Par ailleurs, afin de tenir compte de la progression de carrière de certains agents, Monsieur WEISS propose de supprimer ou de créer les postes suivants au tableau des emplois budgétaires :

- Poste de rédacteur au service Archive : Un poste de rédacteur a été créé au 1^{er} janvier 2022 pour permettre la nomination d'un adjoint du patrimoine (catégorie C) lauréat du concours de rédacteur (catégorie B). Cet agent ayant été titularisé au 1^{er} janvier 2023, il a sollicité son intégration dans la filière culturelle au grade d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B), cette filière étant plus adaptée à ses missions d'archiviste itinérant. Monsieur WEISS propose de supprimer le poste de rédacteur sachant qu'un poste d'assistant de conservation du patrimoine était vacant au tableau des emplois budgétaires.
- Poste d'attaché principal : Au tableau d'avancement au grade d'attaché principal, dressé au titre de l'année 2023, figurent quatre agents promouvables, dont l'un a été reçu à l'examen professionnel en 2021. En application des Lignes Directrices de Gestion, une seule nomination à ce grade est possible tous les deux ans. La dernière nomination ayant été prononcée par le Président en 2021, ce dernier se propose de procéder à la nomination au 1^{er} février 2023 d'un des quatre agents, en l'occurrence celui occupant le poste de responsable du service Communication et développement. Monsieur WEISS propose de créer au tableau des emplois budgétaires un poste d'attaché principal et de supprimer, de manière corollaire, un poste d'attaché.

S'agissant des avancements de grade dont peuvent bénéficier les agents des catégories B et C, il est proposé de les évoquer à l'occasion d'une prochaine séance, dès lors que les entretiens individuels des agents concernés auront tous été réalisés.



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur WEISS entendu, le Conseil d'Administration autorise les créations et suppressions de postes suivants :

Emploi	Grade	Service	Création / suppression	Date
Webdesigner	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe contractuel	Communication et développement	Suppression	01/01/2023
Assistant juridique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Juridique, documentation et instances disciplinaire / Unité retraite	Suppression	01/02/2023
Archiviste itinérant	Rédacteur	Archives	Suppression	01/01/2023
Responsable communication	Attaché	Communication et développement	Suppression	01/02/2023
Responsable communication	Attaché principal	Communication et développement	Création	01/02/2023


Le Secrétaire,
 Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
 Jean-Claude WEISS

